

Exécutoire, le 19 mai 2026



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 29 Conseillers présents : 27 Votants : 29	Séance du 27 avril 2026
Date de la convocation : 21 avril 2026	
Delib20260506	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. GUILLEMIN Jean-Marie, Mme OBLIN-POMMIER Sophie, Mme MOREL Fabienne, M. MZARI-ROSSI Mustapha, Mme GERME Isabelle, M. LANGRAND Bertrand, Mme LOPEZ Rachel, M. JUNQUA Pierre, Mme COUTURE Claude, Mme BOUCHER Sylvie, Mme ARANDA Anne-Marie, , Mme VAUTIER Sylvie, Mme GUIBERT Ginette, M. NENARD Cyril, Mme CHAUCHIS-ARDAENS Maryline, M. DELAGE Valéry, M. TIHY Patrice, Mme LEVILLAIN Véronique, M. PIERRE Jérôme, M. GUINEHEUX Damien, Mme MARCIENNE Emmanuelle, M. GROULD Yohann, Mme HAIZE-DUVAL Sandrine, Mme HALBOUT Émilie, M. LECHEVALIER François, M. CHAFFOTEC Brian, M. DEKEYSER Matthieu.

Pouvoirs :

M. LIZORET Didier à M. GUILLEMIN Jean-Marie
M. ROSE Hervé à Mme CHAUCHIS-ARDAENS Maryline

Secrétaire : M. GUINEHEUX Damien

Exécutoire, le 19 mai 2026

N° Delib20260506**OBJET : Modification du tableau des emplois communaux**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur Le Maire expose qu'il est nécessaire de créer deux emplois permanents compte tenu de :

- la mutation de la responsable du service Culture, Enfance, Jeunesse et Vie associative,
- le départ à la retraite du responsable de l'atelier et de la redéfinition de son emploi.

En conséquence, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de créer les emplois permanents de :

- responsable du service Culture, Enfance, Jeunesse et Vie associative relevant de la catégorie hiérarchique A et du grade d'attaché territorial à temps complet
- technicien des bâtiments relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de technicien territorial à temps complet.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **de créer les postes suivants :**
 - Un responsable du service Culture, Enfance, Jeunesse et Vie associative relevant de la catégorie hiérarchique A et du grade d'attaché territorial à temps complet,
 - Un technicien des bâtiments relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de technicien territorial à temps complet.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 28 avril 2026

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN